



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de
la commune de Vernier

du 23 avril 1997

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nouvelle proposition de la commune de Vernier du 11 mars 1997;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des
bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est donné le nom de:

CV_61484

Chemin de la Fleuriste

Au chemin des Cramarins, artère située à la hauteur du n° 12 du chemin
des Corbillettes, rejoignant l'avenue Louis-Casaï.

Cette dénomination rappelle le souvenir de Madame Fröhlicher qui, avec
son mari, a cultivé pendant près d'un demi-siècle des fleurs sur ce lieu.

Cette décision annule et remplace l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 décembre
1996.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er août 1997.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: